

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	12
Représentés	0
Votants	12
Votes exprimés	12
Pour	12
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le mardi 1^{er} octobre à 20 H 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.

1^{ère} convocation : 17/09/2024 quorum non atteint le 27/09/2024

Date de la 2^{ème} convocation : 28/09/2024

Secrétaire de séance : Christelle AUZELOUX

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Clément LOUBRIAT, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Sandrine GOFFLO, Caroline PICARDA, Carine DUCHOWICZ

Conseiller absents excusés :

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir :

Conseillers absents non excusés : Yoann ROUQUIÉ, Adrien LEBAS, Franck CAMUS

**OBJET : Rénovation énergétique Mairie Ecole
Demande d'aide du département de la Corrèze**

Monsieur le Maire rappelle les travaux de rénovation énergétique de la Mairie et Ecole dont le coût total HT s'élève à 65 200 €, ainsi répartis :

Libellé des travaux	Entreprise	Montant HT en €
Installation d'une chaudière à pellets haute performance	Delcambre Brive	32 634,57
Installation 2 blocs pompe à chaleur cantine	FCP USSAC	8287,20
Installation pompe à chaleur dans salle d'activités/gymnase	FCP USSAC	4 183,60
Isolation classe centrale	Entreprise Pereira TULLE	7 943,00
Réfection du sol classe centrale	Plastisol TULLE	3 528,00
Réfection électricité classe centrale	BS ELEC St-Bonnet-La-Rivière	2 035,22
Isolation combles perdus	ISO-INTER	4 950,00
Divers imprévus		1 638,41
TOTAL		65 200,00

Le Maire propose de solliciter l'aide du Département de la Corrèze inscrite au Contrat de Solidarité 2023-2025 (40% de la dépense HT).

Il demande au Conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

SOLLICITE l'aide du Département de la Corrèze inscrite au contrat de solidarité 2023-2025 (40 %), pour les travaux de rénovation énergétique des bâtiments mairie-école, dont le coût total s'élève à 65 200 € HT.

DIT que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention départementale : 26 080 €
- Subvention ADEME : 12 600 €
- Subvention CEE : 1 929,62 €
- Le reliquat est financé par les fonds propres,

DIT que les crédits sont inscrits au BP 2024

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

019-211928908-20241001-DE2024-35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/10/2024
Publication : 03/10/2024